

<p>Fondation St-Germain, Jura</p>  <p>AEMO Un Service de la Fondation St-Germain</p>	<p>AEMO</p> <p>Action éducative en milieu ouvert</p> <p>Le service AEMO a été créé en 2001 par la Fondation St-Germain.</p>	<p>En bref</p> <p>L'AEMO est une mesure socio-éducative destinée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner et soutenir les parents qui rencontrent des difficultés dans l'éducation de leurs enfants. - Soutenir les jeunes adultes en rupture sur plusieurs niveaux.
<p>Approche pédagogique</p> <p>L'AEMO propose un accompagnement éducatif aux familles avec des enfants de 0 à 20 ans et un soutien individuel aux jeunes adultes jusqu'à 27 ans. Les demandes émanent principalement des parents eux-mêmes dans le cadre d'une démarche volontaire. Certaines demandes sont liées à des mandats de l'APEA ou du service social régional (curateur). Chaque situation est abordée dans toute sa complexité. Un intérêt particulier est porté au contexte familial et social des familles ou des jeunes, à leurs fonctionnements, leurs compétences et ressources.</p>	<p>Contributions du service</p> <p>L'AEMO permet d'accompagner la famille quand les parents ont l'impression d'être en panne, de ne plus savoir comment s'y prendre avec leurs enfants, d'avoir épuisé leurs ressources propres et qu'ils pensent que l'appui d'un professionnel est nécessaire. Dans les situations sous mandat, il s'agit souvent d'aide contrainte. L'accompagnement des jeunes adultes s'effectue sous forme de coaching volontaire individuel. L'AEMO ne propose pas de mode d'emploi ou de solutions toutes faites mais veille à ce que chaque famille trouve son propre chemin et ses propres solutions dans le but d'améliorer le quotidien.</p>	<p>Descriptif des prestations</p> <p>Accompagnement éducatif adapté aux besoins de la famille. Soutien à la parentalité. Alternative au placement institutionnel. Médiation pénale. Promotion de l'autonomie, de l'intégration sociale et de l'inclusion. Collaboration avec le réseau de référence et les personnes significatives.</p>
<p>Collaborations avec d'autres services</p> <p>Collaboration avec l'autorité de protection de l'enfance (APEA), les tribunaux, les services sociaux régionaux, les curateurs privés, les écoles, le réseau médical et social jurassien ou extérieur.</p>	<p>Cadre légal et/ou mandat</p> <p>L'AEMO opère dans le respect des lois et réglementations en vigueur dans le canton du Jura concernant les pratiques éducatives et la protection de l'enfance.</p> <p>Une grande confidentialité est garantie aux familles, aucune information sur leur suivi n'est transmise à des tiers sans leur accord.</p>	<p>Activités professionnelles</p> <p>Deux entretiens préalables ont lieu dans les locaux de l'AEMO avant la mise en place d'un suivi. Le soutien éducatif est ensuite proposé au domicile de la famille.</p> <p>La prestation est gratuite pour toutes les familles domiciliées dans le canton du Jura.</p> <p>Les suivis volontaires ont une durée maximale de 2 ans.</p> <p>Des activités collectives sont proposées aux familles, telles que camps, weekend de réflexion, etc...</p>